



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique régionale

Appel à candidature pour les ateliers « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE), année scolaire 2022-2023 (ouverture ou renouvellement)

**Inspection Pédagogique
Régionale**

Affaire suivie par : Muriel Col-Minne

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : muriel.col-minne@ac-creteil.fr

A l'attention des inspectrices et inspecteurs de l'Education nationale en charge des circonscriptions du premier degré, aux principaux des collèges, aux proviseurs de lycée, aux directeurs d'EREA.

S/C des inspectrices et inspecteurs d'académie, et directrices et directeurs académique des services de l'Education nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Référence : Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n° 2013-595 du 08 juillet 2013

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>

Circulaire n° 2017-060 du 08 avril 2017 « Relations école – famille, Dispositif Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite des Enfants au titre de l'année scolaire 2017 »

<http://www.education.gouv.fr/pid285bulletinofficiel.html?cidbo=115286>

Pièces jointes : « Fiche de candidature à un atelier OEPRE 2022-2023 » (ouverture et renouvellement)

Le dispositif « Ouvrir l'Ecole aux parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE), co-conduit par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale doit permettre :

-d'accueillir tous les parents étrangers allophones, francophones ou non francophones, qui souhaitent bénéficier des activités proposées

-de cibler en priorité les parents issus des territoires de l'éducation prioritaire, de la politique de la ville et en particulier des cités éducatives.

Les activités proposées aux parents dans ces ateliers sociolinguistiques ont pour objectif de permettre :

- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'Ecole vis-à-vis des élèves et de leurs parents
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française et l'Ecole en particulier
- un apprentissage de la langue française (comprendre, parler, lire et écrire) afin de faciliter la compréhension et l'implication des parents à l'Ecole.

Si vous souhaitez organiser un atelier pour l'année scolaire 2022 – 2023, qu'il s'agisse d'une ouverture ou d'un renouvellement, je vous invite à renseigner la « Fiche de candidature à un atelier OEPRE » en pièce jointe.

Le dossier est à adresser par courriel aux référents départementaux, au plus tard **le vendredi 22 avril 2022** à :

Seine-et-Marne : Christine MILLET, ce.coeducation77@ac-creteil.fr

Seine-Saint-Denis : Dominique LEVET, dominique.levet1@ac-creteil.fr

Val-de-Marne : Virginie SALVAN, virginie.salvan@ac-creteil.fr

Les projets retenus seront validés par les autorités préfectorales et académiques au niveau départemental, sur ma proposition à partir des candidatures sélectionnées par le comité de pilotage académique.

Les ateliers pourront débuter à partir du lundi 03 octobre 2022, pour s'achever au plus tard le vendredi 16 juin 2023.

Dans l'objectif d'accueillir les familles allophones, non francophones, comme francophones, l'intervenant de votre atelier OEPRE sera cependant mis à votre disposition dès le mois de septembre pour tenir des permanences au sein de votre école ou établissement. Sa mission sera d'accompagner au mieux les parents dans les démarches liées à la scolarisation de leur(s) enfant(s). Il vous appartiendra d'organiser cette mise en place, dont les jours, créneaux et amplitude seront largement communiqués, notamment en direction des familles.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre engagement au service de la mise en œuvre de ce dispositif, enjeu de réussite scolaire de tous les élèves.

Signé

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel Auverlot